



SARL PRUNEAUX DE MENET
MARCHE GARE
47300 VILLENEUVE SUR LOT

Téléphone : (+33) 5 53 70 46 81 Fax : (+33) 5 53 40 27 90
Email : menet@pruneaux-de-menet.fr - Comptabilité : admin@pruneaux-de-menet.fr
Découvrez notre nouveau site : www.pruneaux-de-menet.fr

LES FINS GOURMETS
SOL DEL DEYNE
46260 LIMOGNE EN QUERCY

Facture N° 1250690 du 28/07/2025

N° de TVA : FR35352750434

N° client : 00628 Départ le : 25/07/25 Représentant : PM Transporteur : MESSAG. BAZADAIS Franco de port Page N° 1

Emb.	Désignation	Colis	Qté	Unit	Pds Net	P.U. HT	% rem	P.U. net	Montant HT	Tva
	Livraison N° 1250629 du 24/07/2025									
P	Abricots moelleux géants plateau couvercle 5 kg	3	15,00	KG	15,00	13,630		13,630	204,45	1
PC	Figue moelleuse plateau couvercle 4 kg	4	16,00	KG	16,00	12,430		12,430	198,88	1
	Petite(s) palette(s) perdue(s) 60x80		1,00			0,000		0,000	0,00	2

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
1	TVA COLLECTEE 5,5%	5,50	403,33	22,18

Nb colis : 7 Poids : 31,00

Date d'échéance : 27/08/2025 Mode de règlement : Virement

Coordonnées bancaires :

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE

PELUS PLAZA - 16 A AVENUE PYTHAGORE - 33700 MERIGNAC

IBAN : FR76 1330 6001 5796 9150 2001 120 - Code Swift : AGRIFRPP833

Total H.T. 403,33

Net H.T. 403,33

T.V.A. 22,18

Total T.T.C. 425,51

Net à payer 425,51 €

Clause de propriété / Attribution de Juridiction : Il est convenu entre les parties que le transfert de propriété à l'acheteur est subordonné au paiement intégral du prix. En cas de non paiement total ou partiel du prix et de ses accessoires à l'échéance convenue pour quelque cause et à quel titre que ce soit, le vendeur est d'ores et déjà autorisé par l'acquéreur à faire procéder à un inventaire des marchandises lui appartenant, soit de manière contradictoire, soit en se faisant assister d'un huissier. En cas de litiges, seul le Tribunal de Commerce d'Agen est compétent.
« Art. D. 441-5. Douzième alinéa du I de l'article L. 441-6 du code du commerce - Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement. »